

## Tiré à part

## Politique de sélection des cadres

**1.0 RECTRICE, RECTEUR ET VICE-CHANCELIER****1.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES****.01 Durée du mandat**

La durée du mandat est de cinq ans, renouvelable pour une durée de cinq ans conformément à la procédure de renouvellement prévue au point 1.82. Tous les mandats subséquents seront d'une durée maximale de cinq ans et seront assujettis à la procédure régulière prévue au point 1.81 de la Politique.

Une évaluation annuelle de performance est effectuée par le Comité exécutif qui en informe le Conseil des gouverneurs. Celle-ci est documentée par écrit et versée au dossier officiel.

**.02 Rémunération et conditions d'embauche**

Toutes les questions de rémunération et les conditions d'embauche doivent être réglées avec le Comité de finance avant qu'une ou des recommandations ne soient soumises au Conseil des gouverneurs. Les membres du Comité consultatif de sélection doivent respecter les politiques d'embauche de l'Université de Moncton.

.03 Dans le texte, « le Comité » signifie le Comité consultatif de sélection.

.04 Le Comité peut faire appel à une expertise professionnelle externe.

**1.2 MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION**

Trouver des candidates ou des candidats au poste de rectrice ou de recteur et vice-chancelier et en faire la ou les recommandations au Conseil des gouverneurs.

**1.3 COMPOSITION DU COMITÉ**

Le Comité compte sept membres

Présidente ou président du Conseil des gouverneurs, présidente ou président	D'office
Trois membres du Conseil des gouverneurs, dont une professeure ou un professeur	Nommés par le CGV
Trois membres du Sénat académique, dont une étudiante ou un étudiant	Nommés par le SAC

Le Comité choisit sa ou son secrétaire à l'intérieur ou à l'extérieur du Comité. Dans le cas d'une ou d'un secrétaire choisi à l'extérieur du Comité, cette personne siège avec voix consultative.

Les membres du Comité sont désignés par les instances respectives, mais dès leur nomination au sein du Comité, elles ou ils y siègent à titre individuel.

Les membres du Comité s'engagent au sein du Comité en acceptant de remplir et de signer le formulaire de confidentialité (voir Annexe A de la Politique).

**1.4 ASSEMBLÉES DU COMITÉ**

.01 Le Comité tient, sur convocation de la présidente ou du président, des réunions aussi souvent qu'il le juge nécessaire. Les réunions sont à huis clos et sous le sceau du secret.

.02 Les avis de convocation sont donnés par la ou le secrétaire, au moins vingt-quatre heures avant l'assemblée. Ces avis sont donnés par écrit.

.03 Les procès-verbaux sont préparés par la ou le secrétaire du Comité. Les procès-verbaux sont strictement confidentiels.

## 1.5 QUORUM

Les deux tiers des membres. Les membres du Comité doivent se prononcer par vote secret sur le choix final ou, exceptionnellement, les choix finals.

## 1.6 REPRÉSENTATION ÉQUITABLE

La présidente ou le président du Comité consultatif de sélection invite les organismes qui délèguent des membres audit Comité à voir à la représentation équitable d'hommes et de femmes et des campus.

## 1.7 DÉMARCHES DE LA CONSULTATION

Le Comité consultatif de sélection procède selon les normes éthiques généralement admises.

## 1.8 PROCÉDURE

- .01 Dans ses démarches, le Comité tient compte des objectifs de l'Université, de la formation, de l'expérience et des qualités requises pour exercer les fonctions de la rectrice ou du recteur et vice-chancelier (Statuts et règlements de l'Université de Moncton).
- .02 En cas de conflit d'intérêts pour quelque raison que ce soit, tout membre du Comité doit se retirer du Comité. Tous les membres du Comité consultatif de sélection sont assujettis aux règles relatives aux conflits d'intérêts du Conseil des gouverneurs.
- .03 La consultation auprès du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique est la responsabilité de la présidente ou du président de l'organisme visé.
- .04 Le Comité peut adopter des règles de procédure pour la gouverne de ses délibérations et toutes autres mesures pour régir sa procédure d'assemblée.

### 1.81 Procédure régulière

La procédure régulière s'applique pour tous les mandats, sauf pour le deuxième mandat. La procédure de renouvellement est utilisée pour le deuxième mandat.

- .01 Au moins quinze mois avant la fin du mandat, la présidente ou le président du Conseil des gouverneurs voit à la formation du Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur et vice-chancelier.
- .02 Le Comité sollicite des suggestions de la communauté universitaire sur le profil recherché, définit les exigences se rapportant au poste et les publie.
- .03 La présidente ou le président du Comité fait annoncer le poste à l'interne et à l'externe.
- .04 Tout en respectant la procédure de sélection, le Comité, par son président ou sa présidente, peut solliciter des candidatures.
- .05 Le Comité dresse la liste des candidates et des candidats. Il rencontre en entrevue les candidates et les candidats retenus.
- .06 Les candidates et les candidats retenus se rendent dans chaque campus.
- .07 Le Comité fixe ses modalités de consultation.
- .08 Le Comité effectue les consultations verbales ou écrites appropriées auprès des instances suivantes :
  - le Sénat académique;
  - les syndicats représentant les professeures et les professeurs;
  - les syndicats représentant les autres employées et employés;
  - les associations générales d'étudiantes et d'étudiants;
  - les associations des anciennes, anciens, amies et amis;
  - les cadres relevant directement de la rectrice ou du recteur et vice-chancelier;
  - toutes autres consultations pertinentes, à la discrétion du Comité.
- .09 Après avoir pris connaissance des résultats des consultations auprès de la communauté universitaire, le Comité fait sa ou ses recommandations préliminaires. Cette recommandation préliminaire ou ces recommandations préliminaires sont acheminées au Comité d'équité en matière d'emploi.

- .10 La présidente ou le président du Comité consultatif de sélection prépare et soumet par écrit le Rapport d'équité en matière d'emploi à la présidente ou au président du Comité d'équité en matière d'emploi conformément à la *Politique d'équité en matière d'emploi*.
- .11 Après avoir reçu l'avis du Comité d'équité en matière d'emploi, le Comité consultatif de sélection fait sa ou ses recommandations finales, par écrit, au Conseil des gouverneurs.
- .12 Le rapport final du Comité consultatif de sélection est préparé par la ou le secrétaire du Comité, est adopté par le Comité consultatif de sélection et est déposé au Conseil des gouverneurs. Le rapport final est écrit et il est composé des rubriques suivantes :
- a) Date de création du Comité consultatif de sélection et membres du Comité
  - b) Renseignements généraux sur la chercheuse ou le chercheur de cadre, le cas échéant
  - c) Sommaire des réunions du Comité de sélection
  - d) Renseignements sur le profil recherché
  - e) Renseignements sur l'affichage du poste
  - f) Entrevues (nombre, date, endroit)
  - g) Consultations
  - h) Évaluations des références
  - i) Recommandation(s) préliminaire(s) du Comité consultatif de sélection
  - j) Rapport d'équité en matière d'emploi
  - k) Recommandation(s) finale(s)
  - l) Communications diverses pendant le concours (site Web, couverture médiatique, fiche d'information)
- .13 Conformément à l'article 6(4) et sous réserve de l'article 9 de la *Loi sur l'Université de Moncton*, le Conseil des gouverneurs nomme la rectrice ou le recteur et vice-chancelier « par voie de résolution adoptée par au moins les deux tiers des membres présents à une réunion spéciale ou générale, pour laquelle préavis d'au moins quinze jours a été donné, indiquant l'intention de considérer une telle résolution ».

## 1.82 Procédure de renouvellement

La procédure de renouvellement s'applique lors du deuxième mandat seulement.

- .01 Au moins quinze mois avant la fin de son premier mandat, la rectrice ou le recteur et vice-chancelier en poste doit indiquer, par écrit, à la présidente ou au président du Conseil des gouverneurs son intention de solliciter un renouvellement de mandat.
- .02 Le Comité dispose de trois mois, à compter de la date de sa formation, pour réaliser la procédure de renouvellement.
- .03 Une fois formé, le Comité procède à une consultation écrite auprès des mêmes instances que pour la procédure régulière, c'est-à-dire :
- le Sénat académique;
  - les syndicats représentant les professeures et les professeurs;
  - les syndicats représentant les autres employées et employés;
  - les associations générales d'étudiantes et d'étudiants;
  - les associations des anciennes, anciens, amies et amis;
  - les cadres relevant directement de la rectrice ou du recteur et vice-chancelier;
  - toutes autres consultations pertinentes, à la discrétion du Comité.
- .04 Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation, le Comité rencontre en entrevue la rectrice ou le recteur et vice-chancelier en poste et l'informe des résultats.
- .05 Le Comité, après examen des résultats de la consultation, recommande au Conseil des gouverneurs soit le renouvellement du mandat, soit l'appel des candidatures. Dans ce dernier cas, la procédure régulière, décrite ci-dessus en 1.81, s'applique.
- .06 Conformément à l'article 6(4) et sous réserve de l'article 9 de la *Loi sur l'Université de Moncton*, le Conseil des gouverneurs nomme la rectrice ou le recteur et vice-chancelier « par voie de résolution adoptée par au moins les deux tiers des membres présents à une réunion spéciale ou générale, pour laquelle préavis d'au moins quinze jours a été donné, indiquant l'intention de considérer une telle résolution ».

(CGV-940611) (CGV-940924) (CGV-021130) (CGV-051203) (CGV-130318)



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNSTON MONCTON SHIPPAGAN

L'Université de Moncton, un établissement d'études supérieures de langue française, fêtera ses cinquante ans en 2013. Elle est reconnue pour l'excellence de son enseignement, de sa recherche et pour sa contribution à la société. Avec trois campus (Moncton, Edmundston et Shippagan), l'Université offre plus de 180 programmes dans une cinquantaine de domaines d'études et a décerné au-delà de 43 000 diplômes depuis sa fondation. Elle compte plus de 6 000 étudiants et étudiantes provenant du Canada et de l'étranger. Pour des renseignements additionnels, visitez le [www.umoncton.ca](http://www.umoncton.ca).

**RECTRICE ET VICE-CHANCELIERE  
OU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER**

**LE POSTE**

Le recteur et vice-chancelier ou la rectrice et vice-chancelière de l'Université :

- est un leader capable de faire progresser l'Université sur tous les plans, en particulier ceux de l'enseignement et de la recherche ;
- est le porte-parole officiel et le principal promoteur auprès des gouvernements, des milieux philanthropiques, des diplômés(es), des autres universités et des associations (notamment l'AUCC, l'AUFC, l'AUA) et de la collectivité en général ;
- est tout autant responsable de la planification à long terme que de l'administration courante de l'Université et assume la présidence du Sénat académique ;
- anime et rassemble, en collaboration avec l'équipe de direction, la communauté universitaire afin que tous puissent contribuer, selon leurs compétences et leurs responsabilités propres, à la réussite et au progrès de l'établissement ;
- contribue de façon significative, grâce à ses connaissances et son expérience du milieu international, au rayonnement et au renom de l'Université hors des frontières du Canada ;
- possède une excellente maîtrise du français parlé et écrit et une bonne connaissance de l'anglais.

**Mandat de cinq ans renouvelable.**

**Date d'entrée en fonction : le 1<sup>er</sup> juin 2012.**

L'Université de Moncton souscrit à l'équité en matière d'emploi et encourage les candidatures de toute personne qualifiée, femme ou homme, y compris les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Conformément aux exigences relatives à l'immigration, ce concours s'adresse en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens ainsi qu'aux personnes ayant obtenu le droit d'établissement au Canada.

Pour plus de renseignements  
sur le profil recherché,  
visitez le  
[www.kenniffracine.com](http://www.kenniffracine.com)  
Consultez la section  
« Postes disponibles »



**Kenniff & Racine**

RECHERCHE DE CADRES  
EXECUTIVE SEARCH

**Rectrice et vice-chancellerie ou recteur et vice-chancelier**

Formulaire d'inscription

Entreprise / organisme :  
**Université de Moncton**

Lieu :  
**Moncton, Nouveau-Brunswick**

L'Université de Moncton est un établissement d'études supérieures de langue française en milieu francophone minoritaire qui fêtera, en 2013, ses cinquante ans d'existence. Au service de la communauté acadienne mais ouverte sur le pays et sur le monde, l'Université de Moncton comprend trois campus : Moncton, Edmundston et Shippagan. Elle offre plus de 180 programmes dans plus de 50 domaines d'études et a décerné plus de 43 000 diplômes depuis sa fondation. L'Université est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement, de sa recherche et pour sa contribution au développement de la société acadienne et universelle. Plus de 6 000 étudiants et étudiantes provenant de partout au Canada et de l'étranger la fréquentent. Pour de plus amples informations sur l'Université, veuillez consulter le site Web au [www.umoncton.ca](http://www.umoncton.ca).

Pour l'aider à poursuivre sa mission et assurer son rayonnement et son influence, nous appuyons l'Université de Moncton dans la recherche de sa prochaine ou de son prochain

**RECTRICE ET VICE-CHANCELIÈRE  
 OU  
 RECTEUR ET VICE-CHANCELIER**

Relevant du Conseil des gouverneurs et nommé par celui-ci, vous êtes, selon les Statuts et règlements de l'Université de Moncton, le premier dirigeant de l'établissement et de ses trois constituantes. Vous assurez la liaison avec les instances de l'Université afin de faciliter l'avancement des dossiers prioritaires ainsi que leur mise en œuvre. Soutenu par une équipe de direction, vous veillez à animer et à rassembler la communauté universitaire afin que tous puissent contribuer, selon leurs compétences et leurs responsabilités propres, à la réussite et au progrès de l'établissement. Comme porte-parole officiel et principal promoteur de l'Université, vous la représentez auprès des gouvernements, des milieux philanthropiques, des diplômé(e)s, des autres universités et des associations (notamment l'AUCC, l'AUFC, l'AUA) et de la collectivité en général. Grâce à vos connaissances et expériences du milieu international, vous contribuez de façon significative au rayonnement et au renom de l'Université hors des frontières du Canada.

Votre mandat sera de cinq ans et est renouvelable. La date d'entrée en fonction est le 1er juin 2012.

**Profil recherché :**

- diplôme universitaire de troisième cycle ou une formation équivalente;
- une connaissance et une expérience de l'enseignement, de la recherche et de l'administration universitaire qui soient pertinentes à la fonction de recteur de l'Université de Moncton; ou une formation, des talents et des réalisations importantes dans un poste de haute direction dans un environnement complexe similaire;
- une carrière comportant des réalisations de nature à susciter le respect de la communauté universitaire et du milieu qu'elle dessert;
- compréhension de la mission, de la culture et du contexte actuel de l'Université de Moncton et de son importance auprès de la société acadienne;
- leadership consultatif et rassembleur, orientation sur l'atteinte d'objectifs, vision stratégique et fortes habiletés à motiver son entourage;
- un talent démontré pour la communication et les relations avec les médias, ainsi qu'une facilité à agir comme porte-parole de l'Université;
- diplomatie pour rallier les membres de la communauté universitaire aux orientations, aux projets et aux défis de l'Université;
- capacité d'interagir efficacement avec des intervenants de tous les niveaux (gouvernements, communauté universitaire, partenaires);
- grandes habiletés de négociation et de conviction, notamment auprès des gouvernements, des organismes subventionnaires et des autres interlocuteurs et bailleurs de fonds, afin de les inciter à appuyer financièrement les grandes priorités d'action, comme par exemple le rôle de leadership qui revient à l'Université de Moncton aux plans régional, national et international, ainsi qu'à l'intérieur de la francophonie;
- sens de l'organisation, capacité de travailler sous pression et de gérer plusieurs priorités à la fois;

<http://kenniff Racine.com/Poste&itemId=1008>

des aptitudes à réunir des équipes, jumelées à une capacité d'attirer, de motiver et de retenir des gens de talent;

intégrité et capacité de prendre des décisions difficiles; pensée analytique et créativité dans la résolution de problèmes complexes;

maîtrise du français, tant à l'oral qu'à l'écrit, bonne connaissance de l'anglais et sensibilité face à la situation particulière et aux besoins de la communauté francophone minoritaire.

Si vous croyez posséder ce profil, n'hésitez pas à nous soumettre votre curriculum vitae accompagné d'une lettre d'intérêt en remplissant le « **Formulaire d'inscription** ». Les renseignements reçus seront traités en toute confidentialité. Le Comité consultatif de sélection commencera à évaluer les candidatures en août 2011 et prévoit rencontrer les personnes retenues à compter de septembre 2011.

*L'Université de Moncton souscrit à l'équité en matière d'emploi et encourage les candidatures de toute personne qualifiée, femme ou homme, y compris les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Conformément aux exigences relatives à l'immigration, ce concours s'adresse en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens ainsi qu'aux personnes ayant obtenu le droit d'établissement au Canada.*

Formulaire d'inscription

[Retour à la liste des postes disponibles](#)

<http://kenniffracine.com/Poste&itemId=1008>